



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°63.

Bien cher Albinus,

Lundi 24 octobre s'est tenue la 4^{ème} séance du Conseil Municipal de l'année. Peut-être la dernière puisque nos élus ont, semble-t-il, opté pour le minimum légal soit 1 réunion par trimestre. Dommage la population mériterait plus d'informations. Enfin...

La séance a été ouverte avec 9 conseillers présents, M. Blanchet étant arrivé à 20h10.

4 absents avaient donné pouvoir (Mmes Bertolo, Druot, Sénéchal et M. Roche) et une absente excusée Mlle Goncalvez. 1/3 d'absents donc, mais comme l'a indiqué le Maire : « Ce sont les vacances ». Ben oui il suffisait de décaler d'une semaine ! Le public est de plus en plus intéressé par la vie communale puisque 8 personnes seulement étaient présentes. Le Maire a demandé le rajout d'un point à l'ordre du jour. Une demande de subvention de l'association « La Compagnie les Arlequins » récemment créée.

1- Changement lame de déneigement :

Sujet qui figurait à l'ordre du jour mais n'a pas donné lieu à délibération, donc reversé en questions diverses dans le compte rendu ! Il faut changer une lame sur le petit tracteur plus un saloir soit un budget de l'ordre de **16 000€**. En l'absence partielle de devis on verra ça plus tard.

2- Voyage scolaire à Paris :

Ce voyage qui concerne les élèves de CE2, CM1 et CM2 se déroule tous les 3 ans. Il aura lieu du 30/01 au 03/02/2012 et concerne 15 élèves contre 17 en 2008. Après déduction de la participation de 40€ par enfant soit **600€** le solde à la charge de la Commune s'élève à **7 000€**. Accord à l'unanimité.

3- Modification budgétaire N°1 :

Les modifications budgétaires peuvent avoir lieu plusieurs fois dans l'année. Elles concernent, normalement, des recettes ou des dépenses qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget primitif. 11 écritures pour cette 1^{ère} modification. Des explications sommaires ont été données. « On a vu ça en réunion préparatoire » dira le Maire. Comme d'habitude... On peut retenir :

- un virement de **13 000€** au chapitre Personnel non titulaire : s'agit-il de la personne embauchée pour les travaux du presbytère ? Si c'est le cas cela était connu lors de l'élaboration du budget le 11/04.
- la diminution de **53 000€** du poste entretien de bâtiments et un virement de **50 000€** à la section d'investissement. S'agirait-il des travaux du presbytère que nos élus avaient inscrits sur le budget de fonctionnement alors que, vu le montant, il s'agit bien d'un investissement ?
- **16 000€** d'immobilisations en cours : voir point 1
- **10 000€** de subvention personnes privées ? **10 000€** de petits équipements et prestations de service ? et enfin **30 000€** de produits exceptionnels. De quoi parle-t-on pour ces 3 sommes ? Comme moi, cher ami, tu attendras les comptes arrêtés au 31/12/2011 pour en savoir plus.

4 - Tarifs cantine scolaire :

Sujet qui était à l'ordre du jour mais n'a pas fait l'objet d'une délibération et qui figure en questions diverses au compte rendu. Dès lors que tout a été vu en réunion préparatoire et que la décision a été prise de ne pas répercuter la hausse de Sodexo sur les familles (quelques centimes), pourquoi inscrire ce point à l'ordre du jour ! Les questions diverses servent à cela sauf erreur.

5 - Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) :

Pour la 3^{ème} fois il s'agit d'une information ne nécessitant pas une délibération, donc questions diverses. Je t'adresserai prochainement un petit courrier sur ce sujet qui va évoluer dans le temps.

6 - Modification des statuts du S.D.E.S :

La Commune est adhérente à ce Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie. Celui-ci a décidé de modifier ses statuts ce qui nécessite l'approbation de ses membres. Accord à l'unanimité.

7 - Réhabilitation de la cure :

Je te rappelle que l'on ne nous a toujours pas dit officiellement ce que l'on comptait faire de ce bâtiment pour lequel le Conseil a budgété 200 000€ de travaux de rénovation et embauché un agent technique supplémentaire. Des travaux ont été effectués, en grande partie par une entreprise (voir ma lettre N°58). Et aujourd'hui on stoppe tout car, comme je te l'avais écrit, le Conseil avait fait l'impasse sur une demande de permis de construire et le choix d'un architecte. En effet nous dit-on : « Il va falloir respecter les contraintes d'un Etablissement recevant du Public (ERP) ». Mais au fait quel public ?

Sois patient Albinus, un jour peut être, on coupera le ruban et l'on saura. Pas pour tout de suite car on nous annonce que l'instruction du dossier pourrait durer 6 mois. Espérons qu'elle ne se termine pas par un refus ! Quand je te dis que l'on a la fâcheuse tendance à prendre les choses à l'envers.

Le cabinet Atelier d'Architecture du Grésivaudan est retenu à l'unanimité. C'était le moins-disant, bizarre, d'habitude le choix se porte sur le mieux-disant. Honoraires : 5 000€ HT. Il a fait « une fleur à la Commune ». Merci...

8 - Recrutement d'agents occasionnels ou saisonniers :

Le Maire souhaite obtenir une délégation du Conseil pour embaucher des jeunes de la Commune tout au long de l'année et non pas seulement durant l'été, et maintenir l'âge de recrutement à 16 ans et non 18 comme le font nos voisins. Certains Conseillers indiquent qu'avant d'embaucher il faut lister les besoins, car cet été certains jeunes se retrouvaient seuls et n'étaient pas très actifs. Le Maire rétorque que les élus devraient d'avantage s'impliquer dans le suivi de ces jeunes. M. Tomé indique que « La Commune fait sa B.A ». La discussion s'étend aux agents autres que les jeunes et plus particulièrement sur leur rémunération. M. Desroches trouve que le Maire « Souhaite ni plus ni moins qu'un chèque en blanc » ! Le tout bien confus est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Desroches).

9 - Renouvellement bail relais Orange :

Relais de la Déserte. Accord à l'unanimité pour renouvellement du bail sur la base de 3 900€ nets/an avec augmentation de 2% par an.

10 - Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Les Communautés de Communes doivent créer une Commission qui se substitue, à compter du 01/01/2012, à celle Communale pour les locaux commerciaux, industriels et biens divers. A l'unanimité M. Péjoan est nommé titulaire et M. Roche suppléant. A propos qui sont les membres de la Commission Communale nommés dans la foulée des élections de 2008 ?

11 - Réforme de la Fiscalité :

A compter du 1^{er} mars 2012 la TLE (Taxe Locale d'Équipement) est remplacée par une Taxe d'Aménagement. A compter de 2015 elle se substituera à la participation pour voiries et réseaux et au raccordement à l'égout. Le taux de la TLE fixé par le Conseil en 1968 était de 1,75%. A l'unanimité le Conseil décide de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 2% révisable annuellement.

12- Demande de subvention :

La Compagnie les Arlequins, association créée début octobre, dont le but est de développer les activités théâtre, chant, musique sollicite une subvention. Le Maire propose, sous réserve de démarrage des activités de verser **200€** et revoir plus tard le cas échéant. Accord à l'unanimité moins une abstention (M. Blanchet)

13 - Questions diverses :

- a) Recensement population 2012 : recrutement de 2 agents pour janvier et février 2012.
- b) Dossier contentieux M. Ladiré : oppose la Commune à M. Pierre Magnin. Ce dernier ne s'est pas présenté au rendez-vous pour signature de la succession sur la base du 1^{er} testament car il souhaite retenir les dispositions du second. La Commune assigne M. Magnin devant le TGI de Chambéry et demande la nullité de ce second testament.
- c) Déclaration d'intention d'aliéner : la Commune ne préempte pas la vente de la propriété de M. La Pusata dans la ZI.
- d) Haies des propriétés privées : le Maire rappelle à la population que celles-ci, pour des raisons de sécurité, ne doivent pas déborder sur la voie publique.
- e) Syndicat du Gargot : M. Desroches informe que les arbres situés près du Monument des Fusillés et ceux au niveau de l'entreprise Chevalier seront coupés en novembre. Point non abordé en séance.
- f) Alpespace : M. Tomé fait le point sur des implantations et l'ouverture de la crèche.

Tu remarqueras, cher ami, que peu de choses ont filtré sur les travaux en cours dans le village. On apprend, que par manque de disponibilité de certains organismes de contrôle, il y a des difficultés à faire homologuer les branchements électriques des nouveaux lampadaires. En cours de séance, en aparté, on a aussi appris que la livraison du nouveau véhicule utilitaire a pris du retard chez le constructeur.

Mais rien n'a été dit, entre autres, sur :

- les demandes de prêts en cours de **305 000€** pour l'enfouissement des réseaux, alors que le chantier est bientôt terminé, et **500 000€** pour le bâtiment technique.
- sur les travaux en cours à la salle de Mérande.
- sur la cérémonie du 11 novembre.
- sur l'évolution de la fusion des Intercommunalités.

La séance est levée à 21h50.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Novembre 2011.